



## Suis-je prioritaire sur la réouverture de mon poste ?

-----  
Par fifi65

Bonjour, j'ai postulé en Février pour une ouverture de poste momentanée en salle de réveil. J'ai appris brutalement par téléphone en Mars que mon poste fermait : ma cadre supérieure m'a demandé si le poste momentané m'intéressait en me disant qu'il commençait en Avril et lorsque je lui ai demandé si je pouvais revenir aux urgences après elle m'a dit que mon poste fermait définitivement.

Nous sommes fin Mai et je ne suis toujours pas allée en salle de réveil.

Hors, le Vendredi de la semaine dernière a eu lieu une réunion pour la réouverture du service des urgences 24h sur 24.

Je n'ai pas pu assister à cette réunion.

J'ai cependant laissé un message pour dire que j'étais prête à reprendre mon poste aux urgences.

Mais le lendemain m'est parvenu un emploi du temps dans lequel je ne suis pas aux urgences.

Mon employeur a-t'il le droit de m'évincer de ce poste qui n'a fermé que deux mois et réouvre avec du nouveau personnel sans qu'on aie pris la peine de me prévenir et sans aucun appel à candidature ? Suis-je prioritaire pour cette réouverture ?

Merci de votre attention.